

Paielements pour les services écosystémiques

Les services écosystémiques

Les environnements naturels, ainsi que les écosystèmes qu'ils maintiennent, génèrent des bénéfices pour les populations humaines de diverses façons. Ces bénéfices sont connus sous le nom de services écosystémiques (SE). La Commission européenne se base sur la typologie établie par la Classification internationale commune des services écosystémiques (CICES), qui regroupe ces services en trois grandes catégories :

Services de production - les produits peuvent être commercialisés, échangés, consommés ou utilisés.¹ Ces services incluent la nourriture, les matières premières, les ressources génétiques, l'eau, les minéraux, les ressources médicinales, l'énergie et les ressources ornementales.

Services de régulation - ces services regroupent toutes les formes sous lesquelles les écosystèmes régulent le milieu ambiant. Ils incluent la régulation des déchets, des produits toxiques et des autres désagréments, la régulation des flux (solides, liquides, gazeux), ainsi que le maintien des conditions physiques, chimiques et biologiques.¹

Services culturels - ces services regroupent tous les avantages immatériels découlant des écosystèmes. Ils incluent les interactions physiques et psychologiques avec l'environnement (à l'instar de la chasse ou de la peinture naturaliste), ainsi que les interactions spirituelles et symboliques avec celui-ci (utilisation d'animaux et de plantes sur les emblèmes nationaux, etc.).¹

Ces services représentent un « produit de la biodiversité » et leur existence repose sur la santé de l'environnement naturel. Par conséquent, la perte de biodiversité peut mettre en péril les services fournis par l'environnement.²³ Malheureusement, la plupart des indicateurs de l'état de la biodiversité mondiale démontrent un déclin de la biodiversité, tandis que les indicateurs de pression sur la biodiversité montrent une tendance à la hausse.⁴ L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire - sur laquelle 1 300 scientifiques issus de 95 pays ont travaillé - révèle que plus de 60 % des services écosystémiques étudiés ont été dégradés à un rythme plus soutenu que celui nécessaire à leur restauration.⁵ Étant donné que les populations humaines dépendent des services écosystémiques pour fournir des ressources, réguler l'environnement et définir les fondements de la richesse culturelle dans le monde, la perte de biodiversité et la fonctionnalité réduite des services écosystémiques pourraient avoir une incidence substantielle sur les communautés à travers le monde.

¹ Adaptation de la Classification internationale commune des services écosystémiques (CICES v4.3), 17 janvier 2013 ; <http://cices.eu/>.

² Worm B, Barbier EB, Beaumont N, *et al.* 2006. Impacts of Biodiversity Loss on Ocean Ecosystem Services. *Science* 314 (5800): 787-790

³ Balvanera P, Pfisterer AB, Buchmann N, *et al.* 2006. Quantifying the evidence for biodiversity effects on ecosystem functioning and services. *Ecology Letters* 9 (10): 1146-1156

⁴ Butchart SHM, Walpole M, Collen B, *et al.* 2010. Global Biodiversity: Indicators of Recent Declines. *Science* 328 (5982): 1164-1168

⁵ Évaluation des écosystèmes pour le millénaire. 2005. Ecosystems and Human Well-Being: Synthesis. Island Press, Washington.



Les paiements pour les services écosystémiques

La perte de biodiversité sous-entend qu'il est nécessaire d'instaurer des politiques et des mesures incitatives pour encourager les communautés à protéger l'environnement naturel, et donc maintenir l'approvisionnement en services écosystémiques. La perte de biodiversité peut notamment s'expliquer par l'idée que l'environnement naturel n'a que peu ou pas de valeur financière. Lorsque le concept de service écosystémique n'est pas bien compris ou pris en considération, les décisions relatives à l'utilisation des terres viseront à maximiser la valeur des terres. Elles ne tiendront donc pas compte de la valeur des environnements naturels et des services que ceux-ci fournissent à long terme. Par ailleurs, il pourrait ne pas y avoir suffisamment de mesures incitatives pour prévenir la dégradation des sols.

Les paiements pour les services écosystémiques (PSE) sont des mécanismes financiers incitatifs susceptibles de protéger l'environnement. Ces mécanismes relèvent de programmes de paiement qui récompensent les propriétaires fonciers qui gèrent les terres de manière bénéfique pour les services écosystémiques à long terme. Ces terres acquièrent donc une valeur supplémentaire aux yeux des propriétaires fonciers.⁶ Selon une définition généralement acceptée, les paiements pour les services écosystémiques sont :

« Une transaction volontaire dans laquelle un service environnemental bien défini, ou un usage des sols à même de sécuriser ce service, est acheté par un (au minimum) acheteur de SE à un (au minimum) fournisseur de SE si et seulement si ce dernier sécurise la fourniture de ce SE (conditionnalité). »⁷

Dans la pratique, les programmes de paiement pour les services écosystémiques sont fondamentalement liés à la participation de l'État et/ou de la communauté. Par conséquent, les « acheteurs » de ces services sont généralement des agences publiques.⁸ Toutefois, en dépit du fait que ces paiements proviennent d'organismes privés ou publics, certains chercheurs allèguent que ces programmes représentent l'un des rares mécanismes permettant de protéger les services écosystémiques à l'échelle mondiale.⁹ Par conséquent, ces programmes sont susceptibles de jouer un rôle plus important dans la conservation de la biodiversité et le maintien des services écosystémiques.

⁶ Karousakis K. 2012. Enhancing the effectiveness of Payments for Ecosystem Services (PES). In: DG Environment News Alert Source, *Science for Environment Policy: Payments for Ecosystem Services*. Pp.1-3

⁷ Wunder, Sven 2005, cité sur le site Internet du CIFOR : http://www.cifor.cgiar.org/pes/_ref/about/index.htm

⁸ Vatn A. 2010. An institutional analysis of payments for environmental services. *Ecological Economics* 69 (6):1245-1252

⁹ Farley, J., Aquino. A., Daniels, A. *et al.* (2010). Global mechanisms for sustaining and enhancing PES schemes. *Ecological Economics*. 69(11): 2075-2084.



Les paiements pour les services écosystémiques en pratique

L'idée de recourir à des approches centrées sur le marché pour préserver les services écosystémiques n'est pas nouvelle ; il existe des marchés officiels pour les gaz à effet de serre, l'eau et la biodiversité.¹⁰ Ainsi, il existe des exemples de programmes de paiement pour les services écosystémiques qui rencontrent un certain succès.

Dans l'Union européenne, les projets consacrés aux paiements pour les services écosystémiques relèvent généralement de la Politique agricole commune (PAC). Il s'agit le plus souvent de mesures agroenvironnementales visant à réduire la pression de l'agriculture par le biais de cultures qui préservent l'environnement tout en garantissant une plus grande concentration de biodiversité et la pérennité des services écosystémiques. La PAC prévoit également des paiements sylvoenvironnementaux afin de soutenir les investissements dans le cadre de l'agriculture et de la sylviculture non productive, ainsi que des paiements pour favoriser la gestion des terres agricoles et des forêts dans les sites Natura 2000.¹¹

À titre d'exemple, l'Union européenne finance un programme de PSE dans la Saxe-Anhalt, en Allemagne, où plusieurs cultures sont cultivées selon des méthodes dites de « gestion intégrée ». Ces méthodes ont des effets moins négatifs sur l'environnement que ceux causés par les méthodes agricoles intensives. En effet, elles minimisent l'utilisation d'engrais et de pesticides, encouragent l'utilisation de produits bénéfiques aux organismes utiles et protègent les ressources naturelles, sans toutefois miner la qualité des produits. Ces résultats sont obtenus par le biais d'une gestion intelligente et d'une utilisation minutieuse de ressources naturelles qui peuvent aider à remplacer les intrants agricoles tels que les engrais, les pesticides ou le carburant. L'UE finance 75 % des coûts additionnels engendrés par ces méthodes. Les 25 % restants sont financés par l'autorité régionale de la Saxe-Anhalt.¹² Il est également possible d'observer des programmes de gestion intégrée des cultures en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en France, en Grèce, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Portugal, au Royaume-Uni et en Suède.¹²

La communauté cynégétique européenne met déjà en œuvre les principes énoncés dans les programmes de paiement pour les services écosystémiques, souvent sans même le savoir. En Europe, il est fréquent que les chasseurs paient aux agriculteurs et aux propriétaires fonciers le droit d'inonder des terres cultivables afin de créer un habitat pour la sauvagine (comme c'est le cas en Émilie-Romagne, en Italie¹³). Par conséquent, les chasseurs créent des opportunités de chasse, tout en contribuant à la conservation de la nature.

¹⁰ Ecosystem Market Place. À consulter sur le site Internet www.ecosystemmarketplace.com

¹¹ Vakrou A. 2010. Payments for Ecosystem Services (PES): Experiences in the EU. OCDE - Working Group on Economic Aspects of Biodiversity Expert: Workshop on Enhancing the Cost-Effectiveness of Payments for Ecosystem Services

¹² AgraCEAS. 2002. Integrated Crop Management Systems in the EU

¹³ Marchesi F and Tinarelli R. RISULTATI DELLE MISURE AGROAMBIENTALI PER LA BIODIVERSITÀ in Emilia-Romagna. Disponible à l'adresse http://agricoltura.regione.emilia-romagna.it/psr/doc/pubblicazioni/doc_pubblicazioni/risultati-delle-misure-agroambientali-per-la-biodiversita-in-emilia-romagna/at_download/file/Risultati_misure_biodiversit%C3%83%C2%A0.pdf



De la même manière, les chasseurs paient les agriculteurs afin que les terres soient gérées dans l'intérêt des espèces de gibier endogènes du milieu agricole, à l'instar de la Perdrix grise (*Perdix perdix*) et du Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*). Ils augmentent de la sorte les services de production et les services culturels liés aux activités cynégétiques, tout en encourageant les agriculteurs à adopter une gestion plus « verte » de leurs champs.

Il faut tenir compte du fait que la coopération entre chasseurs et propriétaires fonciers est déjà répandue en Europe, mais qu'elle n'implique souvent pas de paiements. C'est notamment le cas en France¹⁴ pour la protection des zones humides, en Allemagne¹⁵ et au Royaume-Uni¹⁶ pour la protection de la diversité biologique et le maintien de la connectivité écologique, au Danemark¹⁷ pour la conservation de la biodiversité des terres agricoles, et en Irlande pour la conservation des espèces d'oiseaux terrestres.¹⁸

Un exemple qui ne relève pas du monde cynégétique est celui de Perrier Vittel (maintenant propriété de Nestlé). Perrier Vittel bénéficie d'un programme de paiement pour les services écosystémiques. Ce programme a financé la mise en bouteille et la vente d'eaux minérales naturelles dans le nord-est de la France. Pour obtenir le label « Vittel », l'eau ne peut contenir plus de 4,5 mg de nitrates par litre. Toutefois, au début des années 1980, Perrier Vittel s'est rendu compte que l'intensification de l'agriculture dans le bassin de Vittel présentait un risque pour la « Grande source » du point de vue des niveaux de nitrates et de pesticides. En effet, l'eau minérale provient de cette source. Dès lors, le label « Vittel » et la viabilité de l'entreprise étaient menacés. Perrier Vittel a entamé des négociations avec les agriculteurs de la région en 1989 afin de les inciter à s'orienter vers des méthodes agricoles moins intensives, notamment par le biais de mesures incitatives. En 2004, les 26 exploitations agricoles s'étaient tournées vers ces méthodes, n'ayant ainsi plus d'incidence sur la qualité de l'eau dans le bassin, préservant de fait le label « eau minérale naturelle ».¹⁹

¹⁴ Fédération National des Chasseurs. 2009. Chasseurs et Zones Humides: Action!

¹⁵ Projet de corridor d'habitats dans le Holstein. Disponible à l'adresse <http://www.lebensraumkorridore.de/english/home/>

¹⁶ BASC (Association britannique de chasse et conservation), Projet sur le Loir dans le sud-ouest du Cheshire. Disponible à l'adresse <http://basc.org.uk/conservation/green-shoots/green-shoots-in-cheshire/>

¹⁷ Markvildtprojektet. Disponible à l'adresse www.markvildt.dk

¹⁸ Red Grouse Species Action Plan, 2013. Disponible à l'adresse http://www.npws.ie/sites/default/files/publications/pdf/2013_RedGrouse_SAP.pdf

¹⁹ Perrot-Maître D, 2006. *The Vittel payments for ecosystem services: a "perfect" PES case?* [pdf] DFID: Department for International Development, UK. Disponible à l'adresse <http://pubs.iied.org/pdfs/G00388.pdf?>



Mise en œuvre des programmes de paiement pour les services écosystémiques

L'efficacité environnementale et le rapport coût-efficacité des programmes est intrinsèquement lié à la conception et à la mise en œuvre desdits programmes. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)²⁰ résume la mise en œuvre des programmes de PSE en quatre étapes. Ces étapes s'adressent aux vendeurs potentiels de programmes de PSE, bien qu'elles puissent être adaptées aux besoins des acheteurs potentiels :



Identifier les perspectives en termes de services écosystémiques, ainsi que les acheteurs ou vendeurs potentiels.

La première étape consiste à identifier le service écosystémique que vous souhaitez acheter ou vendre. Pour la plupart des chasseurs, le service écosystémique désiré sera la possibilité de chasser sur des terres qui n'abritent pas d'espèces de gibier ou de favoriser l'accroissement des populations de gibier sur les terres qui abritent certaines espèces. Pour les chasseurs possédant déjà des terres, il sera nécessaire d'identifier le service écosystémique qui pourra être fourni par le terrain, ainsi que les éventuels acheteurs pour ledit service. Une fois le service, les acheteurs et les vendeurs potentiels identifiés, il est possible d'entamer des négociations sur le prix du service. Compte tenu du fait que l'aménagement du territoire peut ne pas être maximisé, le prix du service écosystémique serait probablement égal au montant de la perte engendrée par le faible aménagement du territoire. Par ailleurs, il est indispensable que les paiements entraînent une amélioration des services écosystémiques. Il est donc important d'assurer un certain suivi.



Examiner les capacités institutionnelles et techniques.

En deuxième lieu, il est indispensable d'analyser le contexte juridique du programme de PSE envisagé. Dans le cas des chasseurs, il faut répondre à différentes questions : Le terrain appartient-il légalement au vendeur potentiel ? Le terrain peut-il être légalement transformé selon les modalités envisagées ? Existe-t-il des organisations pouvant apporter leur soutien pendant ce processus ? Les programmes de PSE peuvent être différents selon le lieu envisagé. Il est donc important de toujours examiner le contexte juridique.



Structurer les accords.

La structuration des accords peut prendre du temps, mais il est important de s'assurer que les deux parties (propriétaire foncier et acheteur du service écosystémique) comprennent les modalités de l'accord. De plus, certains accords relatifs aux PSE peuvent durer des dizaines d'années. Dans ce contexte, les plans d'exploitation doivent inclure des clauses permettant d'adapter le projet au fil du temps.

²⁰ PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). 2008. Payments for Ecosystems Services, Getting Started: A Primer. Disponible à l'adresse http://www.unep.org/pdf/PaymentsForEcosystemServices_en.pdf





Mise en application de l'accord relatif à un programme de PSE.

Une fois l'accord trouvé, il est nécessaire de mettre en œuvre le programme de PSE. Pour la communauté cynégétique européenne, cette mise en œuvre passera probablement par l'aménagement du territoire visé par l'accord - qu'il s'agisse de l'inondation du terrain en vue de la création de zones humides, de la plantation de cultures appréciées par certaines espèces de gibier - ou par l'adoption de pratiques agricoles plus favorables à la faune sauvage. Si le programme est mis en œuvre par le vendeur, le suivi et l'évaluation du service écosystémique sont indispensables pour garantir que les résultats sont conformes à ceux prévus dans l'accord. Si le programme est mis en œuvre par les acheteurs, ces derniers peuvent évaluer les résultats lorsqu'ils exploitent le terrain.

Conclusion

En conclusion, les populations humaines sont dépendantes des services écosystémiques pour se procurer des ressources, réguler l'environnement et définir les fondements de la richesse culturelle dans le monde. Comme ces services sont le « produit » de l'environnement naturel, il est essentiel de les maintenir en bonne santé et de les préserver pour les générations futures. En effet, la perte de biodiversité pourrait rendre l'environnement moins à même de fournir ces services.²¹ Bien que les tendances se veulent alarmantes à l'échelle mondiale, il est possible de garantir le maintien des services écosystémiques par le biais d'incitations financières (et autres) visant à les préserver. Ces paiements pour les services écosystémiques (PSE) encouragent également les communautés à reconnaître que l'environnement naturel a de la valeur et qu'il mérite d'être préservé.²²

Comme le souligne le présent document, la mise en œuvre des programmes de PSE passe par quatre étapes. Si ces étapes sont suivies dans l'ordre, le programme peut être efficace. Certaines communautés et entreprises ont déjà mis en œuvre efficacement des programmes de PSE. D'ailleurs, il est possible d'observer les résultats de tels programmes dans plusieurs pays européens.

Du point de vue cynégétique, les chasseurs peuvent endosser soit le rôle d'acheteur soit le rôle de vendeur de services écosystémiques. D'une part, de nombreux chasseurs soutiennent déjà le verdissement des pratiques agricoles en vue d'accroître les opportunités de chasse, avec des conséquences souvent positives pour la biodiversité. D'autre part, les paiements pour les services écosystémiques peuvent devenir un instrument puissant pour soutenir la gestion des terres et les activités de restauration entreprises par les chasseurs de manière directe. Ces activités contribuent donc à la conservation de la biodiversité, tout en permettant de fournir des services écosystémiques, que ces derniers soient liés ou non à la pratique de la chasse.

²¹ Worm B, Barbier EB, Beaumont N, *et al.* 2006. Impacts of Biodiversity Loss on Ocean Ecosystem Services. *Science* 314 (5800): 787-790

²² Karousakis K. 2012. Enhancing the effectiveness of Payments for Ecosystem Services (PES). In: DG Environment News Alert Source, *Science for Environment Policy: Payments for Ecosystem Services*. Pp.1-3

